

Projet de résolution CM25 0076 visant à autoriser la démolition d'un bâtiment institutionnel de 3 étages et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 5460, avenue Connaught - lot 3 321 859 du cadastre du Québec Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Lors de son assemblée du 20 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le projet de résolution CM25 0076 et mandaté la secrétaire d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce pour fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique de consultation sur celui-ci.

Ce projet de résolution vise à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, c. 2), le projet ci-haut décrit aux conditions énoncées audit projet de résolution et ce, en dérogation à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), notamment en ce qui a trait à la hauteur en mètres, à l'usage, à la règle d'insertion en hauteur, au taux d'implantation maximal, au retrait minimal requis pour des constructions et équipements hors toit et à la hauteur maximale de constructions et équipements hors toit, ainsi qu'en dérogation à la hauteur d'une construction autorisée au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le mercredi 19 février 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, une personne représentant la Ville expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes souhaitant s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ainsi que le dossier décisionnel y afférent peuvent être consultés au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace.

L'accès aux documents de présentation se fera par le biais du site Internet de l'arrondissement, à la section « Calendrier de participation publique », ou via le lien suivant : [Assemblée publique de consultation](#).

Fait à Montréal, le 29 janvier 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat